



**VILLE DE
CHAPAIS**

Une nature débordante d'énergie!

MÉMOIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS

sur le projet minier BlackRock visant l'exploitation d'un gisement pour la production d'un concentré de minerai de fer-vanadium par la compagnie Métaux BlackRock inc.

**Présenté au
Comité d'examen (COMEX)**

12 juin 2013

Table des matières

Introduction	1
Présentation de la Ville de Chapais	1
Positionnement de la Ville de Chapais.....	2
Principes et commentaires de la Ville de Chapais	3
Aspects environnementaux	3
Retombées économiques et sociales du projet.....	3
Conclusion.....	5

Introduction

La Ville de Chapais tient à remercier les membres du Comité d'examen (COMEX) de lui permettre d'exprimer son opinion sur le projet minier BlackRock visant l'exploitation d'un gisement pour la production d'un concentré de minerai de fer-vanadium par la compagnie Métaux BlackRock. Ce projet est situé dans le complexe géologique du Lac Doré, à environ 30 km au sud-est de la Ville de Chibougamau et à approximativement 45 minutes de la Ville de Chapais.

Métaux BlackRock propose de développer une mine de fer, titane et vanadium avec une capacité de production estimée de 20 000 à 50 000 tonnes par jour située sur le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ). Ce projet se trouve entièrement en terres de catégorie III dans les Municipalités de Baie James et de Chibougamau et sur des territoires familiaux traditionnels des Cris d'Oujé-Bougoumou. Il consistera potentiellement en une fosse à ciel ouvert, une usine de traitement, un chemin d'accès, un chemin de fer vers les rails du Canadien National et une ligne de transmission d'électricité. Ce projet nécessitera 260 employés provenant des communautés avoisinantes.

La portée du projet comprend les activités et les ouvrages suivants : les fosses à gisement; l'extraction du minerai de fer, titane et vanadium (mine à ciel ouvert); les concasseurs; les haldes à stériles; l'usine de traitement du minerai; les parcs à résidus ; les bassins d'eau de mine; les prises d'eau; la route d'accès et les chemins secondaires; le transport du concentré; la fabrique et l'entrepôt d'explosifs; la ligne de transport d'électricité; un chemin de fer pour amené le concentré vers les rails du Canadien National; le poste de transbordement; les bancs d'emprunt; les bâtiments administratifs et d'hébergement du personnel si requis. Tout autre ouvrage, structures permanentes ou temporaires ou activités liées directement au projet sont inclus dans la portée du projet (par exemple : chemins d'accès temporaires, déboisement, batardeaux, remblais, végétalisation, etc.).

Comme le Comité d'examen (COMEX) accepte les commentaires du public sur ce projet, la Ville de Chapais soumet, par la présente, son positionnement et ses commentaires.

Présentation de la Ville de Chapais

La municipalité de Chapais est enclavée sur le territoire de la Municipalité de Baie James, elle-même située dans la région administrative du Nord-du-Québec. La ville de Chapais a été fondée en novembre 1955 à partir de la *Loi sur les mines*. Elle fut nommée en l'honneur de Sir Thomas Chapais, politicien et historien canadien français. L'histoire de Chapais remonte à 1929, quand le prospecteur Léo Springer découvre des gisements d'or, d'argent et de cuivre. Les opérations minières y commencent au début des années 1950. À l'époque, *Opemiska Copper Mines* est le principal employeur de la région et est responsable de l'organisation de la municipalité et du financement des

services municipaux. Chapais était ce que l'on appelle une «ville de compagnie». En 1960, Chapais change son statut de village minier pour celui de municipalité administrée par un conseil municipal élu par la population. Elle est depuis régie par la *Loi sur les cités et villes*.

En 1974, l'économie de la ville se diversifie avec l'ouverture de la scierie Paradis & Fils, qui deviendra plus tard Barrette-Chapais. L'apparition de l'industrie forestière propulse, au cours des années 1980, la population chapaisienne aux environs de 3 500 personnes. En 1991, la compagnie minière Minova met fin à ses opérations et déboulonne du même coup la structure sociale, économique et culturelle de Chapais. La population s'effondre. Les problèmes sociaux et économiques se multiplient. La population se stabilise finalement autour de 1 600 habitants. En 1995 naissait Chapais-Énergie, première usine de cogénération au Québec à produire de l'électricité à partir de la biomasse forestière, plus précisément des écorces des usines de sciage de la région.

Aujourd'hui, la communauté Chapaisienne compte 1627 habitants et est encore tributaire de la forêt et des mines, mais elle se tourne vers l'avenir. Elle a récemment lancé sa planification stratégique 2013-2023 afin d'assurer sa croissance et sa pérennité. Cette planification stratégique prend pour assise la vision suivante : *Chapais 2023, un milieu de vie passionnant et prospère comptant plus de 3 000 personnes fières et engagées dans la communauté*. D'ailleurs, une des orientations stratégiques retenues est d'être proactive dans le recrutement des employés des minières et de leur famille.

Positionnement de la Ville de Chapais

La Ville de Chapais a à cœur le développement de sa communauté. Elle comprend fort bien les effets économiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation des ressources naturelles. D'emblée, la Ville de Chapais a un préjugé favorable au développement du potentiel minier de la région pourvu qu'il respecte certaines conditions. Malgré les soubresauts historiques liés au secteur minier, la Ville de Chapais appuie le projet de Métaux BlackRock, soit celui de développer une mine de fer, titane et vanadium avec une capacité de production estimée de 20 000 à 50 000 tonnes par jour située sur le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois dans la Municipalité de Baie-James et de Chibougamau.

D'ailleurs, le 22 mai dernier, la Ville de Chapais, en compagnie de la Ville de Chibougamau, signaient avec Métaux BlackRock une déclaration des partenaires visant une collaboration pour le développement responsable de ce projet et la maximisation des retombées économiques pour les communautés avoisinantes.

Cet appui est toutefois conditionnel à ce que le projet subisse avec succès l'épreuve de l'acceptabilité sociale et environnementale.

Principes et commentaires de la Ville de Chapais

Aspects environnementaux

Les éléments environnementaux présentés dans la conception du projet indiquent que Métaux BlackRock porte une attention particulière à cet aspect de son développement. Voici certains éléments que la Ville de Chapais trouve intéressants du point de vue environnemental :

- L'eau utilisée dans le processus est presque entièrement réutilisée limitant ainsi les volumes d'eau rejetés à l'effluent final. L'impact sur le milieu récepteur est donc réduit au bénéfice de la faune et la flore environnante;
- Au niveau hydrographique, le projet de Métaux BlackRock se situe en amont de la Ville de Chapais et du bassin versant de la rivière Nottaway. Particulièrement, la Ville de Chapais se préoccupe toujours des effets que pourraient avoir des activités industrielles sur sa source d'eau potable située en aval. Dans ce projet, les résidus miniers ne sont pas générateur d'acide évitant ainsi la mise en solution de certains métaux lourds toxiques pour l'environnement;
- Le parc à résidus miniers et son bassin de polissage pourraient s'avérer problématique advenant des pluies diluviennes. Par contre, la Ville de Chapais est rassuré car la conception de ce parc est prévue pour résister à un événement exceptionnel ayant une période de retour de 1 000 ans;
- La production du concentré de minerai de fer-vanadium provenant de la magnétite (Fe_3O_4) est basée simplement sur un processus mécanique (concassage et broyage) et une séparation magnétique, à l'exception d'un circuit de flottation destiné à réduire la teneur en soufre du concentré de la seconde séparation magnétique où deux produits organiques sont nécessaires. En conséquence, relativement peu de produits chimiques seront utilisés, limitant les répercussions environnementales;
- Finalement, Métaux BlackRock prévoit restaurer les haldes à stériles de façon progressive durant la phase d'exploitation du projet par la mise en place de recouvrement végétal. De plus, les parcs à résidus pourront aussi être revégétalisés progressivement au fur et à mesure que certaines parties des parcs seront remplies.

Retombées économiques et sociales du projet

Pour les Chapaisiens, l'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. La Ville de Chapais estime, en terme de principes, que tout développement durable doit

désormais prendre en compte, entre autres, non seulement le travailleur, mais aussi sa famille et sa communauté ou sa communauté d'accueil. La Ville de Chapais croit en outre que tout entrepreneur qui exploite les ressources naturelles de sa région doit d'abord favoriser les travailleurs déjà établis dans la région, de même que les entreprises et les institutions locales. Les projets mis de l'avant doivent enfin favoriser une maximisation de la transformation de la ressource en région.

L'application de ces principes constitue, pour la Ville de Chapais, une des façons de favoriser l'acceptabilité sociale et environnementale du projet de Métaux BlackRock. Cela signifie, plus précisément, qu'en plus de la création de richesse durant la phase d'exploitation, l'entreprise doit participer à l'essor de ses communautés d'accueil en investissant dans l'avenir à long terme de celles-ci. Afin de favoriser le milieu économique, Métaux BlackRock doit maximiser les achats locaux et adopter des règles permettant la modulation des politiques internes.

Cela signifie aussi que la construction de camps de travailleurs pour la phase construction doit être uniquement temporaire. Ces camps devront être démantelés par la suite pour la phase d'exploitation afin de favoriser l'établissement des travailleurs de ce projet dans les communautés avoisinantes. Les horaires de travail 7/7 ou autres doivent absolument être évités.

Dans cette perspective, la Ville de Chapais désire se définir comme un partenaire actif de l'entreprise et elle se propose de mettre en œuvre toute une gamme de mesures destinées à favoriser l'implantation à Chapais de Métaux BlackRock, de ses employés et des familles de ses employés. La Ville souhaite aussi que Métaux BlackRock adopte diverses mesures dans le but d'inciter ses employés et les familles de ses employés à s'établir à Chapais.

Soulignons également que Métaux BlackRock a institué en avril 2012 des groupes d'échange dont un avec des citoyens de la Ville de Chapais. Au cours de ces rencontres, le promoteur a présenté l'avancement de son projet et répondu, dans la mesure du possible, aux questions des participants. Une journée portes ouvertes organisée par Métaux BlackRock a aussi eu lieu le 22 octobre 2012 au centre communautaire de Chapais. Ces deux activités ont été bien perçues par les Chapaisiens y ayant participé.

La Ville de Chapais souhaite enfin la constitution d'un comité de suivi bipartite ou multipartite qui aurait notamment comme fonctions de permettre à la Ville de :

- Prendre connaissance du plan des retombées économiques et sociales proposé par Métaux BlackRock pour Chapais et en assurer le suivi;
- Être informé sur les besoins de main-d'œuvre et de formation;
- Prendre connaissance du plan de restauration;
- S'assurer de l'équité des retombées entre les diverses communautés environnant le gisement;

- Recevoir l'information appropriée avant que les contrats ne soient octroyés;
- Résoudre ensemble les problématiques liées à l'application des principes ci-dessus décrits;
- Soutenir l'entreprise, si nécessaire, dans ses rapports avec les diverses instances administratives et les divers paliers de gouvernements;
- Informer l'entreprise des ressources régionales existantes et que cette dernière les utilise prioritairement;
- Promouvoir la mise en œuvre de nouvelles ressources, s'il y a lieu, comme regroupement d'achat, moyens de transport, cours de transbordements, amélioration de l'aéroport, etc.;
- Faire la promotion de la qualité et de la compétitivité des services offerts en région.

D'ailleurs, le projet de loi n° 43 déposé récemment par la ministre des Ressources naturelles, madame Martine Ouellet, prévoit la constitution d'un comité de suivi et de maximisation des retombées économiques visant, en autres, à maximiser les emplois, les contrats et autres retombées économiques pour les communautés locales.

Conclusion

La Ville de Chapais appuie le projet de Métaux BlackRock, lequel se situe dans le contexte du *Nord pour tous* du Gouvernement du Québec, et souhaite vivement sa réalisation. Comme nous l'avons cependant souligné, cet appui est directement lié à l'espoir que ce projet soulève dans la communauté chapaisienne après les puissants contrecoups de la fermeture de Minova en 1991.

Cet espoir, c'est la perspective de retombées en termes d'augmentation de la population et des entreprises, entre autres des entreprises commerciales, de l'optimisation des institutions et infrastructures existantes ainsi que du développement social et culturel. La venue de ce projet de Métaux BlackRock cadre parfaitement avec notre planification stratégique 2013-2023 que nous venons d'adopter en avril dernier et qui a pour but d'assurer la croissance et la pérennité de notre communauté. La Ville de Chapais désire donc bâtir un partenariat novateur, respectueux et responsable avec Métaux BlackRock dans la concrétisation de son projet d'exploitation du gisement de fer-vanadium-titane du complexe du lac Doré afin qu'il soit créateur de richesses pour tous !